

## **communication**

---

**De:** communication  
**Envoyé:** mercredi 25 mars 2020 11:36  
**Objet:** Ville de Herserange: Info Mail Spécial COVID-19 - Nouvelle attestation de déplacement dérogatoire  
**Pièces jointes:** Attestation-de-deplacement-fr 25\_03\_2020.pdf

Veuillez trouver ci-dessous la nouvelle attestation de déplacement dérogatoire (Document PDF en pièce jointe)  
Elle est également téléchargeable sur le site : <https://www.interieur.gouv.fr>

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

 $\dot{A}:$ 

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont le activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).
- ☐ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans le même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative.
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Fait à :

Le : à h  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

## **Service Communication**

### **Mairie de HERSERANGE**

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE



**03.82.26.06.23**

[communication@mairie-herserange.fr](mailto:communication@mairie-herserange.fr)

[www.mairie-herserange.fr](http://www.mairie-herserange.fr)